

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 27 mars 2009, à la Maison de la Jeunesse et de la Vie Associative, à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Daniel DEWALLE, Maire, jusqu'à 19 h 55, et sous la présidence de Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint, à partir de 19 h 55.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEWALLE (Maire) (jusqu'à 19 h 55), M. KOPACZYK, Mme CLIQUET (à partir de 19 h 45), M. SZARZYNSKI, Mme HOURRIEZ, M. LEFEBVRE, Mme POHIER, M. CLARABON (Adjoints), MM. LEFEBVRE Daniel-Edouard, DUBOIS, MARKIEWICZ, DELPIERRE, Mme CARRETERO, MM. PETIT, PUST (jusqu'à 20 h 15), LOUCHART, Mmes LAMPIN, DERICBOURG, PASSEPONT, LANCIAL, SOUILLART, OLESZAK, MM. MOUTON, MADAJEWSKI, Mme PONCHEL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. DEWALLE (à M. KOPACZYK à partir de 19 h 55), Mme CLIQUET (à M. KOPACZYK jusqu'à 19 h 45), Mme RUCKEBUSCH (à Mme HOURRIEZ), M. PUST (à M. Daniel-Edouard LEFEBVRE à partir de 20 h 15), Mme GOLLIOT (à M. CLARABON), M. MARCINIAK (à M. MOUTON)

Soit :

de 18 h 30 à 19 h 45	25 présents, 4 excusés ayant donné procuration soit 29 votants
de 19 h 45 à 19 h 55	26 présents, 3 excusés ayant donné procuration soit 29 votants
de 19 h 55 à 20 h 15	25 présents, 4 excusés ayant donné procuration soit 29 votants
à partir de 20 h 15	24 présents, 5 excusés ayant donné procuration soit 29 votants

Monsieur Christian DUBOIS est désigné secrétaire de séance. Il donne lecture du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2009.

Monsieur Daniel MOUTON fait deux observations à propos du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Il déclare : « heureusement qu'il y avait l'article de la Voix du Nord pour rendre compte de la séance » en estimant que l'intervention de Madame Jocelyne PONCHEL n'a pas été reprise dans le compte rendu de la commune. Il indique toutefois que le groupe « Union pour Houdain » ne demande pas de rectificatif. En ce qui concerne la motion contre les expulsions et les coupures d'eau, d'électricité et de gaz, il constate que la rédaction finale n'est pas tout à fait ce qui avait été voté à l'unanimité, et que cette nouvelle rédaction a repris en partie les réflexions de son groupe qui lors de la séance avaient énérvé Monsieur le Maire. Il annonce que le groupe « Union pour Houdain » ne votera pas le compte rendu.

Monsieur Daniel MOUTON estimant que le délai d'envoi de la convocation accompagnée des documents de 5 jours n'a pas été respecté, il annonce que les élus du groupe « Union pour Houdain » ne participeront, au cours de la séance, à aucun vote.

Monsieur le Maire répond que les documents ont été adressés à chaque conseiller municipal le 21 mars 2009, le cachet de la Poste en faisant foi, le délai d'envoi des 5 jours francs a donc bien été respecté, et que le fait que la distribution se soit effectuée les 23 et 24 mars est de l'unique responsabilité des services postaux. Monsieur le Maire ajoute que c'est une preuve concrète, si besoin était, de la déréglementation du service public de la Poste, en particulier avec la suppression du tri au niveau local.

Madame Jocelyne PONCHEL déclare : « sur le fond nous sommes entièrement d'accord et nous avons manifesté contre la fermeture du tri à la Poste d'HOUDAIN », elle ajoute qu'elle ne peut renier ses origines, mais estime toutefois que l'on pourrait éviter ce type de dysfonctionnement en utilisant les services d'un porteur au domicile de chaque conseiller municipal lorsqu'il y a des documents aussi importants que ceux relatifs au budget.

Monsieur Daniel MOUTON ajoute, faisant référence au point à l'ordre du jour de la séance sur la re-municipalisation de la gestion de l'eau qu'il suffit de municipaliser la Poste.

Monsieur Hubert PUST répond que demander un « porteur » à domicile c'est municipaliser la Poste, et souhaite que l'on revienne à l'ordre du jour.

Monsieur Daniel MOUTON confirme le refus de participer aux votes des élus de son groupe.

Le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2009 est adopté à l'unanimité des votants.

FINANCES - COMMUNICATION

1 - BUDGET COMMUNE - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur Marc KOPACZYK, premier adjoint délégué aux finances et à la communication, tient à excuser Monsieur Gérard PRUVOST, Trésorier d'HOUDAIN.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve le compte de gestion du budget « Commune » de Monsieur le Trésorier qui présente pour l'exercice 2008 les résultats conformes au compte administratif 2008 suivants :

Fonctionnement	excédent de	144.081,51 €
Investissement	déficit de	586.552,08 €
Soit	déficit de	442.470,57 €
Résultat de clôture : (clôture 2007+ affectation+ résultat 2008)		
Investissement	déficit de	1.045.156,99 €
Fonctionnement	excédent de	144.081,51 €

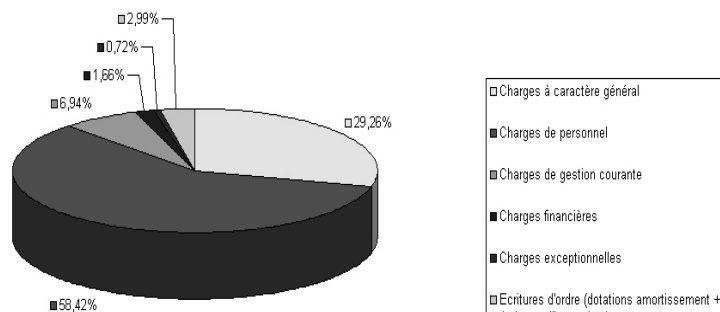
2 - BUDGET "PARC ENTREPRISES" - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve le compte de gestion du budget « Parc Entreprises » de Monsieur le Trésorier qui présente pour l'exercice 2008 les résultats conformes au compte administratif 2008 suivants :

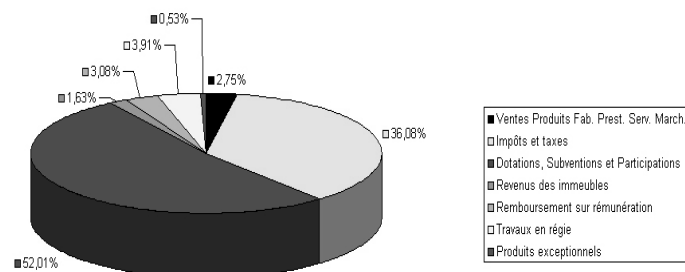
Fonctionnement	excédent de	12.143,34 €
Investissement	excédent de	82.564,37 €
Soit	excédent de	94.707,71 €
Résultat de clôture : (clôture 2007+ affectation+ résultat 2008)		
Investissement	excédent de	12.143,34 €
Fonctionnement	excédent de	17.355,57 €

3 - BUDGET COMMUNE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

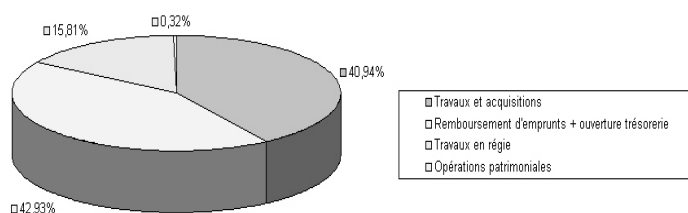
Monsieur Marc KOPACZYK, premier adjoint délégué aux finances et à la communication, présente les éléments du compte administratif 2008, à partir d'un diaporama reprenant la ventilation des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et les comparatifs sur les 4 derniers exercices.



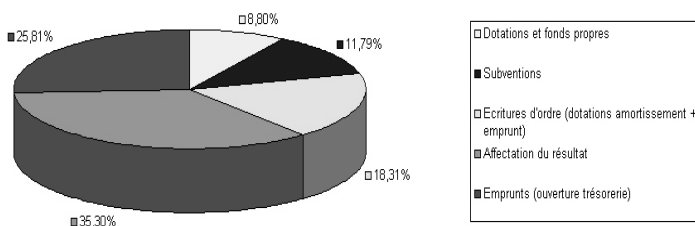
dépenses de fonctionnement



recettes de fonctionnement



dépenses d'investissement



recettes d'investissement

Monsieur le Maire quitte la salle. Le Conseil municipal a alors voté la présidence de son assemblée à Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint, qui l'invite à délibérer.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve le compte administratif du budget « Commune » qui présente pour l'exercice 2008 les résultats suivants :

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	2 025 473,38 €	Ventes Produits Fab. Prest. Serv. March.	194 520,84 €
Charges de personnel	4 044 000,12 €	Impôts et taxes	2 549 698,68 €
Charges de gestion courante	480 726,72 €	Dotations, Subventions et Participations	3 675 101,00 €
Charges financières	114 860,77 €	Revenus des immeubles	115 481,70 €
Charges exceptionnelles	49 704,89 €	Remboursement sur rémunération	217 436,79 €
Ecritures d'ordre (dotations amortissement + écritures d'inventaires)	207 193,18 €	Travaux en régie	276 470,39 €
		Produits exceptionnels	37 331,17 €
TOTAL	6 921 959,06 €		7 066 040,57 €
INVESTISSEMENT			
Travaux et acquisitions	716 052,74 €	Dotations et fonds propres	102 258,86 €
Remboursement d'emprunts + ouverture trésorerie	750 890,71 €	Subventions	137 017,20 €
Travaux en régie	276 470,39 €	Ecritures d'ordre (dotations amortissement + emprunt)	212 847,87 €
Opérations patrimoniales	5 654,69 €	Affectation du résultat	410 392,52 €
		Emprunts (ouverture trésorerie)	300 000,00 €
TOTAL	1 749 068,53 €		1 162 516,45 €

Fonctionnement	excédent de	144.081,51 €
Investissement	déficit de	586.552,08 €
Soit	déficit de	442.470,57 €
<u>Résultat de clôture :</u>	(clôture 2007+ affectation+ résultat 2008)	
Investissement	déficit de	1.045.156,99 €
Fonctionnement	excédent de	144.081,51 €

4 - BUDGET "PARC ENTREPRISES" - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve le compte administratif "Parc Entreprises" qui présente pour l'exercice 2008 les résultats suivants :

Fonctionnement	excédent de	12.143,34 €
Investissement	excédent de	82.564,37 €
Soit	excédent de	94.707,71 €
<u>Résultat de clôture :</u>	(clôture 2007+ affectation+ résultat 2008)	
Investissement	excédent de	12.143,34 €
Fonctionnement	excédent de	17.355,57 €

Monsieur le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée. Informé de l'unanimité des votes qui viennent d'être effectués, il tient à remercier Monsieur le Directeur général des services et les services pour le travail accompli au service de la population et des élus, et l'Assemblée pour sa confiance.

5 - BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget « Commune » de 144.081,51 € à la section d'investissement du budget 2009.

6 - BUDGET "PARC ENTREPRISES" - AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Monsieur Daniel MADAJEWSKI demande à quoi correspondent les recettes, et si le tramway va apporter des commerces.

Monsieur Marc KOPACZYK répond que la commune perçoit un loyer et que lors de la création de la zone d'activités légères (ZAL) le choix a été fait d'une petite zone industrielle et non d'une zone commerciale. Pour ce qui est du tramway ce que l'on sait c'est qu'il va entraîner pour sa réalisation 200 à 300 emplois.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget annexe « Parc Entreprises » de 12.143,34 € à la section de fonctionnement du budget 2009.

7 - BUDGET COMMUNE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Monsieur Marc KOPACZYK, premier adjoint délégué aux finances et à la communication, présente la proposition retenue par la Commission de finances d'une majoration de 1,5% du taux communal de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non-bâti) en soulignant que cette augmentation est inférieure au taux de l'inflation.

Monsieur Daniel MADAJEWSKI s'étonne que l'on augmente le taux des impôts locaux alors que l'on demande aux entreprises privées de baisser les coûts.

Monsieur le Maire répond que lors de la campagne électorale les habitants rencontrés avaient émis plusieurs propositions reprises dans le projet municipal de la majorité, ces engagements sont à prendre en compte dans la construction du budget en fonction des urgences et des moyens dont dispose la commune pour répondre à l'intérêt général. Il précise que depuis de nombreuses années la municipalité a toujours proposé une augmentation limitée des taux d'imposition en moyenne de 2%, sauf en 1993 ce qui lui a coûté une perte de dotation de 800.000,00 francs (115.000,00 €).

Monsieur Marc KOPACZYK ajoute que la majoration de 1,5% correspond à une recette supplémentaire de 33.000,00 €, qui va entraîner une augmentation de dotation de 60.000,00 €. La question est : la commune peut-elle se priver de 100.000,00 € de recettes supplémentaires ?

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, fixe pour l'année 2009 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	19,52%	(en 2008 19,23%)
Taxe foncière (bâti)	28,16%	(en 2008 27,74%)
Taxe foncière (non-bâti)	74,95%	(en 2008 73,84%)

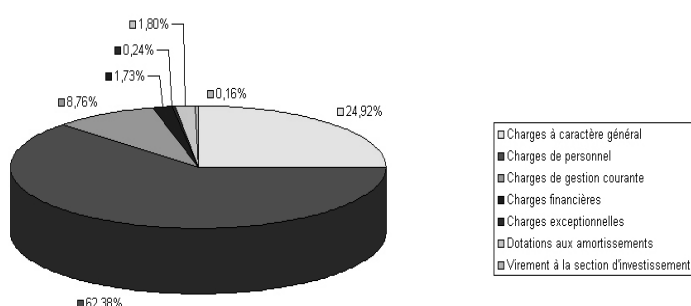
8 - BUDGET PRIMITIF 2009 : COMMUNE

Monsieur Marc KOPACZYK, premier adjoint délégué aux finances et à la communication, présente les propositions budgétaires à partir des graphiques pour montrer la répartition des dépenses et des recettes par fonction.

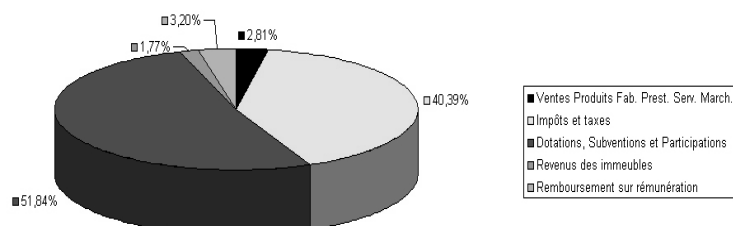
Madame Jocelyne PONCHEL remarque que les crédits « Fêtes et cérémonie » ont été diminués de moitié et qu'il en est de même pour les assurances, elle espère qu'il n'y aura pas un « rebond » au budget supplémentaire.

Monsieur Marc KOPACZYK répond qu'il y avait des choix à faire, qu'il a aussi été demandé aux services de réaliser des économies, que ces choix sont assumés, et qu'en ce qui concerne les assurances il y a en moins la prime « dommages ouvrage » pour les travaux de la mairie.

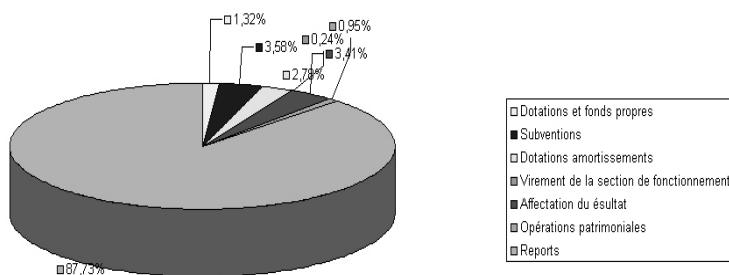
dépenses de fonctionnement - BP 2009



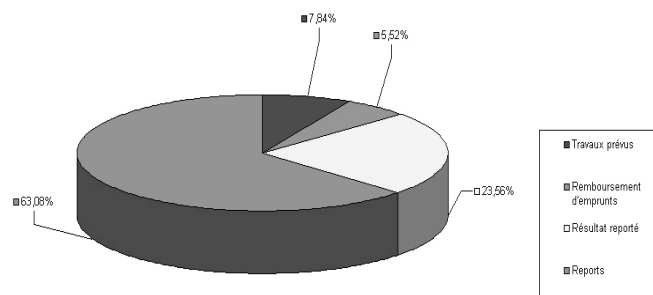
recettes de fonctionnement - BP 2009



dépenses d'investissement - BP 2009



recettes d'investissement - BP 2009



Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve le budget primitif 2009 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement :	6.510.050,56 €
Investissement :	4.476.537,18 €

9 - BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2009 : PARC ENTREPRISES

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve le budget primitif du budget annexe « Parc entreprises » pour l'exercice 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement	77.043,34 €
Investissement	85.898,91 €

9bis - VERSEMENT ANTICIPE DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) - CONVENTION AVEC L'ETAT

Monsieur Marc KOPACZYK, premier adjoint délégué aux finances et à la communication, présente la proposition de signature d'une convention avec le sous-préfet de l'arrondissement qui, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie, peut permettre à la commune de percevoir cette année, au lieu de l'an prochain, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour les dépenses d'investissement réalisées en 2008.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Sous-Préfet de Béthune la convention de versement du FCTVA en application de l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales.

10 - SUBVENTION 2009 AU C.C.A.S.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'allouer au Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) une subvention de 71.500,00 € pour l'exercice 2009.

Madame Jocelyne PONCHEL indique que ce n'est pas parce que le groupe « Union pour HOUDAIN » ne participe pas au vote qu'il est contre la subvention au C.C.A.S.

Monsieur Marc KOPACZYK lui répond : « Vous n'arrêtez pas de vous plaindre que les commissions ne se réunissent pas. Et quand, elles se réunissent, comme celle des finances le 16 mars dernier pour préparer en toute transparence toutes les questions à l'ordre du jour, vous refusez de voter. Il faut assumer vos choix ».

11 - C.O.S. DU PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION 2009

Monsieur le Maire indique que dans un premier temps il est proposé de reconduire la subvention de 1,5% de la masse salariale au Comité des œuvres sociales des personnels actifs et retraités de la commune pour la gestion de l'action sociale décidée par la municipalité, mais que la question reviendra lors du prochain conseil municipal, les personnels ayant souhaité une renégociation de la convention afin de l'affiner et de mieux prendre en compte l'évolution des prestations et des effectifs.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide de reconduire pour l'année 2009 une subvention au C.O.S. des personnels actifs et retraités de la commune d'un montant de 1,5% de la masse salariale 2008.

12 - CRRAV - ADHESION 2009

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants l'adhésion au Centre Régional de Ressources Audio Visuelles (C.R.R.A.V.) pour l'année 2009 pour un montant de 30,00 €.

PERSONNEL TERRITORIAL

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Marc KOPACZYK, premier adjoint délégué aux finances et à la communication, indique que dans le cadre du réaménagement des certains services et compte tenu de l'avis du comité technique paritaire, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2009 par la création d'un poste d'ingénieur pour la direction des services techniques et d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Madame Jocelyne PONCHEL demande qu'on précise si la création du poste d'ingénieur concerne la promotion interne.

Monsieur Marc KOPACZYK répond qu'il s'agit d'un recrutement et non d'une promotion.

Madame Jocelyne PONCHEL indique qu'elle se réserve le droit d'organiser une conférence de presse à ce sujet en juin 2009.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants la création à compter du 1^{er} avril 2009 d'un poste d'ingénieur et d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

14 - SUBVENTION AU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS DES COMMUNES DE BRUAY-LA-BUISSIERE, HAILLICOURT ET HOUDAIN - ANNEE 2009

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'allouer une subvention de 1.729,70 € à l'Association de gestion du Fonds de participation des habitants pour l'année 2009.

15 - « MEMOIRE DE QUARTIER » - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé depuis 1997 au travers d'ateliers différentes actions en direction de la jeunesse. L'atelier « danse », par exemple, a permis la création de l'association « Intuition » qui aujourd'hui a développé et diversifié ses activités. Il indique que dans le cadre du C.U.C.S., notamment, il est possible de donner une nouvelle orientation aux actions engagées, et précise que la compagnie « le 8 renversé » propose un spectacle de théâtre dansé intitulé « Les garçons travaillent dans la mine » à partir duquel pourrait s'organiser un projet de mémoire, de témoignages avec les habitants du quartier.

Madame Jocelyne PONCHEL souhaite que la commission « culture » soit largement associée à cette action.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants donne son accord pour solliciter une subvention auprès du conseil régional afin de permettre la réalisation du projet de théâtre dansé présenté par la Compagnie du « 8 renversé ».

Arrivée de Madame Marie-Christine CLIQUET à 19 h 45

16 - SEJOUR VACANCES ETE 2009

Madame Marie-Christine CLIQUET, maire-adjoint déléguée à la jeunesse, propose de reconduire un séjour de vacances pour 48 jeunes âgés de 7 à 17 ans dont l'organisation sera confiée aux services de la commune pour un coût par enfant de 483,00 € et avec une participation de la CAF.

Madame Gertrude OLESZAK indique qu'elle n'est pas contre l'organisation du séjour mais qu'elle aimerait en tant que membre de la commission « jeunesse » avoir plus d'informations avant la réunion du conseil.

Madame Jocelyne PONCHEL pose la question du budget de la MJVA et celle du mode de fonctionnement de la commission « jeunesse ».

Monsieur Marc KOPACZYK répond que le budget de la MJVA est intégré au budget de la commune, et qu'il est étudié comme l'ensemble du budget lors des réunions de la commission de finances.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide l'organisation par les services municipaux d'un séjour dans les Cévennes, pour la période du 10 au 21 août 2009, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions afférents.

EDUCATION

17 - ATTRIBUTION DE CREDITS POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur Edmond SZARZYNSKI, maire-adjoint délégué à l'éducation, indique qu'il est proposé d'augmenter les crédits par élève pour les fournitures scolaires de 32,50 € à 33,15 € (+2%).

Monsieur Daniel MOUTON souligne que c'est une bonne décision.

Madame Jocelyne PONCHEL fait remarquer que l'on parle d'une augmentation de 2% alors que les crédits sont en baisse de 39.000,00 à 30.000,00 €.

Monsieur Marc KOPACZYK répond qu'il y a eu reconduction des crédits utilisés en 2008 à savoir un peu plus de 29.000,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'allouer pour l'année scolaire 2009/2010, les crédits suivants de :

- 33,15 €/élève pour les écoles maternelles, les écoles élémentaires et la Cl.I.S pour l'achat de fournitures scolaires
- 1.144,00 € pour les écoles maternelles et les écoles élémentaires et 800,00 € pour le Réseau d'Aide Spécialisé (RASED) pour l'achat de petites fournitures
- 3,85 €/élève pour l'enseignement précoce des langues vivantes (allemand, anglais et polonais), dispensé dans le cadre scolaire aux élèves des écoles élémentaires par des professeurs de langue

18 - ATTRIBUTION DE CREDITS POUR LE « PROJET PEDAGOGIQUE » AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur Edmond SZARZYNSKI, maire-adjoint délégué à l'éducation, propose de reconduire l'allocation des crédits pour les projets pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires dans les mêmes conditions que l'an dernier.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'allouer des crédits pour le « projet pédagogique » aux écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2009/2010, constitués :

- d'une partie fixe représentant 2/3 du montant du crédit de 1.144,00 € arrondie à 763,00 €/école ;
- d'une partie complémentaire répartie au prorata du nombre d'élèves dans les six écoles, moyennant 4,50 €/élève pour les élèves des écoles maternelles et 2,75 €/élève pour les élèves des écoles élémentaires.

et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à faire appel aux intervenants qualifiés ainsi qu'aux partenaires extérieurs, et à conclure et signer les contrats et conventions régissant les conditions d'intervention.

19 - ATTRIBUTION DE CREDITS POUR LES « ACTIVITES SPORTIVES » AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur Edmond SZARZYNSKI, maire-adjoint délégué à l'éducation, propose de reconduire l'allocation des crédits pour les activités sportives des écoles maternelles et élémentaires dans les mêmes conditions que l'an dernier, en soulignant que le fait d'avoir décidé l'an dernier de prendre en charge les licences USEP a permis de développer les inscriptions.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'allouer pour les « activités sportives » aux écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2009/2010, constitués :

Pour les écoles maternelles : d'un montant de 500,00 €/école pour l'achat de matériel sportif ou le financement d'activités sportives, que celles-ci soient organisées ou non dans le cadre de l'USEP (le choix restant à l'équipe pédagogique).

Pour les écoles élémentaires :

- D'une partie fixe d'un montant de 300,00 €/école ;
- D'une partie complémentaire pour le financement des licences dans les trois écoles

20 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUEE AU COLLEGE JACQUES-PREVERT - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'allouer pour le collège Jacques-Prévert une subvention de fonctionnement, pour l'année scolaire 2009/2010, de 13,00 €/élève (au titre des fournitures scolaires) et de 1.727,00 € (au titre des petites fournitures).

Monsieur Daniel MADAJEWSKI demande si cela ne concerne que les élèves Houdinois.

Monsieur Edmond SZARZYNSKI répond que cela concerne tous les élèves et que les communes environnantes versent sans problème leur quote-part.

21 - ATTRIBUTION DE BOURSES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Monsieur Edmond SZARZYNSKI, maire-adjoint délégué à l'éducation, indique qu'il est proposé cette année d'ajouter à la liste des bénéficiaires les élèves suivant un enseignement spécialisé.

Madame Jocelyne PONCHEL souhaite que la commission « éducation » définisse jusqu'à quel âge ces élèves pourront en bénéficier.

Monsieur Edmond SZARZYNSKI prend note de la question en soulignant qu'il n'y a pas de limite d'âge pour les autres élèves.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'accorder une bourse d'un montant de 21,50 € aux élèves Houdinois fréquentant, dans des communes extérieures, les établissements scolaires publics ou suivant un enseignement adapté dans un établissement spécialisé, durant l'année scolaire 2008/2009, sauf pour les élèves fréquentant les établissements pour lesquels la commune est tenue de participer aux dépenses pour l'achat de fournitures.

Cette bourse, qui a pour but d'aider les familles, sera payée au chef de famille ou à l'enfant majeur, en fin d'année scolaire, sur production d'un certificat de scolarité délivré par les chefs d'établissements précités.

22 - RECOMPENSES POUR ADMISSIONS A DIVERS EXAMENS - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide d'accorder une récompense de 21,50 € aux élèves Houdinois admis à divers examens (CAP, BEPC, BEP, Baccalauréat, BTS, Licence, DEUG, DUT, fin de 1^{er} cycle, fin de 2^{ème} cycle, examen spécial d'accès aux études universitaires, diplôme national d'un des pays de la C.E., CFG). Cette récompense sera payée au chef de famille ou à l'enfant s'il est majeur.

SPORTS - VIE ASSOCIATIVE

23 - SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2009

Monsieur Marc KOPACZYK, premier adjoint délégué aux finances et à la communication, précise que l'an dernier il avait été attribué une subvention exceptionnelle de 650,00 € à l'association « Houdain Futsal » pour l'aider à faire face aux dépenses importantes liées aux déplacements, cette contrainte étant permanente, il propose de maintenir ce rajout dans la partie fixe qui passera ainsi de 152,00 € à 800,00 €. Monsieur Marc KOPACZYK ajoute qu'en ce qui concerne la prise en charge d'une partie de la facture de transport de l'association Houdain-Kirchberg il faut lire 3.300,00 € et non 2.900,00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants* décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2009 (Voir tableau ci-après), de prendre en charge la facture d'un montant équivalent à celui de l'année 2008 de l'Harmonie Municipale pour l'achat d'instruments soit 1.880,00 €, et de prendre en charge une partie de la facture de transport de l'Association Amitié Houdain-Kirchberg soit 3.300,00 €.

**les conseillers municipaux ayant des responsabilités dans une association ou société locale n'ont pas pris part au vote concernant la demande présentée par leur association : Alain PETIT (USH), Isabelle RUCKEBUSCH (FJEP Cercle laïque), Sonia LANCIAL et Christian DUBOIS (Harmonie municipale), Daniel-Edouard LEFEBVRE (S.I.T.H.).*

Associations	Subvention 2009					
	Partie fixe	Allocation jeune -18 ans			Except.	Total
Amicale des Bouts'choux	152,00	0	8,00	0,00	152,00	304,00
Amicale du Personnel du Collège Jacques-Prévert	238,00	0	8,00	0,00	0,00	238,00
APE - Ecole maternelle Marie-Curie "Les Gomettes"	152,00	0	8,00	0,00	0,00	152,00
Association d'Action Educative du Pas-de-Calais	107,00	0	8,00	0,00	0,00	107,00
DDEN - Secteur d'Houdain	152,00	0	8,00	0,00	0,00	152,00
Club d'Aikibudo & Kobudo d'Houdain	152,00	0	8,00	0,00	0,00	152,00
Fit Body Houdinois	638,00	14	8,00	112,00	0,00	750,00
Houdain Futsal	800,00	0	8,00	0,00	0,00	800,00
La Forme à tout âge	384,00	0	8,00	0,00	300,00	684,00
La Truite Houdinoise	175,00	25	8,00	200,00	0,00	375,00
Les Colombes Houdinoises	152,00	14	8,00	112,00	150,00	414,00
Le Volant Houdinois	300,00	0	8,00	0,00	700,00	1.000,00
Société communale de chasse	201,00	0	8,00	0,00	0,00	201,00
Société des boulistes "Les Bons Amis"	578,00	0	8,00	0,00	0,00	578,00
Sport Loisirs Détente	229,00	20	8,00	160,00	300,00	689,00
Tennis-Club Houdinois	1.555,00	99	8,00	792,00	300,00	2.647,00
Union Sportive Houdinoise (Football)	6.600,00	170	8,00	1.360,00	1.667,00	9.627,00
USEP Collège Jacques-Prévert	152,00	73	8,00	584,00	0,00	736,00
FJEP Cercle Laïque	12.684,00	102	8,00	816,00	100,00	13.600,00
Wicher Football-Club d'Houdain	700,00	0	8,00	0,00	1.500,00	2.200,00
Yoga-Club Houdinois	381,00	0	8,00	0,00	0,00	381,00
Abat Jour	152,00	0	8,00	0,00	0,00	152,00
Amicale des Donneurs de Sang d'Houdain	457,00	0	8,00	0,00	0,00	457,00
Association Amitié Houdain-Kirchberg	404,00	12	8,00	96,00	0,00	500,00
Association des Secouristes d'Houdain	578,00	0	8,00	0,00	0,00	578,00
Club de l'Amitié et des 2ème et 3ème âges	674,00	0	8,00	0,00	0,00	674,00
Club du Bon Accueil	915,00	0	8,00	0,00	0,00	915,00
CoinCoin	300,00	0	8,00	0,00	0,00	300,00
Comité Local du Souvenir Français	107,00	4	8,00	32,00	0,00	139,00
Comité Local de l'Union Centrale des Polonais en France	152,00	42	8,00	336,00	0,00	488,00
Comité Local du Secours Populaire Français	610,00	0	8,00	0,00	0,00	610,00
Comité Local France-Pologne	404,00	0	8,00	0,00	0,00	404,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	328,00	0	8,00	0,00	0,00	328,00
Harmonie Municipale	10.367,00	56	8,00	448,00	0,00	10.815,00
La Palette Houdinoise	305,00	0	8,00	0,00	0,00	305,00
L'ARCHE	640,00	0	8,00	0,00	0,00	640,00
Société musicale "Echo"	2.744,00	10	8,00	80,00	0,00	2.824,00
Syndicat d'Initiative "Traditions et histoires" d'Houdain	750,00	0	8,00	0,00	0,00	750,00
Intuition	152,00	1	8,00	8,00	0,00	160,00
Club « Sonora Music »	1.197,00	0	8,00	0,00	0,00	1.197,00
Une idée, un croquis, une merveille	152,00	0	8,00	0,00	0,00	152,00
Vie Libre	183,00	0	8,00	0,00	0,00	183,00
TOTAL	48.053,00	642	8,00	5.136,00	5.169,00	58.358,00

Départ à 19 h 55 de Monsieur le Maire qui a donné procuration à Monsieur Marc KOPACZYK, et à qui il confie la présidence de l'assemblée.

24 - 34^{ème} PARCOURS DU CŒUR - PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ORGANISATION

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide de confier aux associations « *FJEP Cercle Laïque d'Houdain* » et « *Sport Loisirs Détente* » l'organisation le dimanche 29 mars 2009 du « Parcours du Cœur », de prendre en charge les frais engagés par elles, moyennant un remboursement au vu d'un état justificatif des dépenses (copie des factures). L'ordre de la dépense serait d'1,20 € par participant.

TRAVAUX - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - URBANISME

25 - URBANISME - CONVENTION POUR L'ECHANGE DE DONNEES AVEC ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

Le conseil municipal à l'unanimité des votants autorise Monsieur le Maire à signer avec ERDF (Electricité Réseau Distribution France) une convention concernant l'organisation des échanges de données.

26 - URBANISME - LTO - VENTE D'UN TERRAIN RUE DU GENERAL MITRY

Le conseil municipal à l'unanimité des votants autorise Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente avec la société L.T.O. pour le terrain cadastré AC 136p, 246p, 247p et 248p d'une superficie de 17.062 m² pour un prix de 145.027,00 € (8,50 € le m²).

Monsieur Daniel MOUTON demande ce que la commune envisage de faire avec l'argent ainsi récupéré.

Madame Jocelyne PONCHEL ajoute que des promesses ont été faites.

Monsieur Richard MARKIEWICZ, conseiller délégué aux travaux, au développement économique, à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme, répond que lors de la commission travaux des propositions ont été faites et qu'elles seront tenues à compter de 2010.

Monsieur Marc KOPACZYK rappelle que les recettes entrent dans le budget de la commune, et que dans le domaine budgétaire on ne peut affecter des recettes aux dépenses (règle de non affectation). Il ajoute, par ailleurs, que souvent dans les projets immobiliers avec les aménagements à prendre en compte, il ne reste plus grand-chose de la vente des terrains.

27 - URBANISME - MAISONS ET CITES - RUE LYAUTEY - CONSTRUCTIN DE LOGEMENTS NEUFS PLS - DEMANDE DE PROLONGATION DE LA PHASE DE MOBILISATION DES PRETS CONTRACTES AUPRES DE LA BANQUE DEXIA

Monsieur Richard MARKIEWICZ, conseiller délégué aux travaux, au développement économique, à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme, indique que Monsieur le Directeur de l'Habitat de « Maisons et Cités » vient d'informer la commune qu'il a sollicité auprès de DEXIA la prolongation de la phase de mobilisation des fonds des prêts concernant la construction de 6 logements rue Lyautey pour lesquels la commune a garanti les emprunts, et qu'il y a lieu à signer une nouvelle convention pour cette garantie.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie, modifiée par avenant n°1 en date du 26/11/2008.

Départ à 20 h 15 de Monsieur Hubert PUST qui a donné procuration à Monsieur Daniel-Edouard LEFEBVRE.

28 - URBANISME - P.L.U - MODIFICATION

Monsieur Richard MARKIEWICZ, conseiller délégué aux travaux, au développement économique, à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme, souligne que l'objet de la modification du plan local d'urbanisme consiste en un assouplissement du règlement de zone, et que Le document modifié est le fruit du travail de représentants de la commune, de la DDE de Béthune et du S.I.V.O.M. de la Communauté du Bruaysis pour qu'il y ait une harmonie entre d'une part, la traduction réglementaire des volontés communales et d'autre part, l'application et l'interprétation qui en sera faite par les instructeurs de la DDE.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants émet un avis favorable aux différentes modifications proposées autant sur l'ensemble du document que sur les dispositions concernant certaines zones.

CULTURE - FETES ET CEREMONIES

29 - FESTIVAL DES ENCHANTEURS 2009 - CONCERT ALEXANDRE KINN - CONVENTION AVEC DROIT DE CITE

Monsieur Christian DUBOIS, conseiller délégué à la culture, aux fêtes et aux cérémonies, indique que dans le cadre du « **Festival des Enchanteurs** » 2009, il est proposé avec l'association Droit de Cité l'organisation d'un concert d'**Alexandre Kinn**, avec en première partie **Tchee Bill Kin**, le **samedi 28 mars 2009 à 20 h 30**, au COSEC. Il précise que le coût total de l'opération (cachets, déplacements, SACEM, frais techniques) s'élève à **11.673,85 €**, que la part de la commune s'élève à **4.900,00 €**, le reste étant réparti entre Droit de Cité (5.073,85 €), Artois Comm. (1.200,00 €) et les recettes estimées à 500,00 €.

Madame Gertrude OLESZAK trouve que la recette est faible pour un coût d'entrée fixé à 5 et 7 €.

Monsieur Marc KOPACZYK répond que c'est une estimation basse pour éviter les surprises.

Monsieur Daniel-Edouard LEFEBVRE demande qui perçoit les recettes.

Monsieur Christian DUBOIS répond que c'est Droit de Cité qui s'en charge.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

30 - FETE DU 13 JUILLET 2009 - FEU D'ARTIFICE MUSICAL

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide que le feu d'artifice soit tiré cette année près de l'église Saint-Jean-Baptiste, et de commander le feu d'artifice musical à la Société MediaScene, 20 place Alphonse-Bergerot à (59470) ESQUELBECQ, pour un montant de **5.600,21 €**.

31 - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2009

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide de renouveler le concours pour l'année 2009, et d'attribuer une dotation de **1.500,00 €** pour les prix individuels à répartir.

INTERCOMMUNALITE

32 - COMMUNAUTE DU BRUAYSIS - GROUPEMENT DE COMMANDES DE DEFIBRILLATEURS

Monsieur Marc KOPACZYK, premier adjoint délégué aux finances et à la communication, indique que la Communauté du Bruaysis envisage la mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs automatisés externes. Il ajoute que des formations par l'intermédiaire de la M.I.P.P.S. vont être mises en place.

Monsieur Daniel LEFEBVRE, maire-adjoint délégué aux sports et à la vie associative, précise que le coût d'un défibrillateur est estimé à 1.500,00 € et que l'Etat pourrait prendre en charge 50% du coût, le conseil général prenant en charge l'acquisition pour les collèges.

Madame Marie-Lou SKONIECZNY souligne que la vie n'a pas de prix.

Monsieur Daniel LEFEBVRE en est bien d'accord, mais souligne toutefois qu'il y a des questions primordiales ce sont celle de la formation à l'utilisation et celle de la désignation des utilisateurs.

Monsieur Marc KOPACZYK ajoute que la Communauté du Bruaysis a mis à l'étude l'acquisition de défibrillateurs automatiques.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants donne un accord de principe pour la mise en place du groupement d'achat de défibrillateurs par le SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

INTERCOMMUNALITE

33 - SABALFA - REMUNICIPALISATION DES SERVICES D'ADDUCTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX

Monsieur Marc KOPACZYK, premier adjoint délégué aux finances et à la communication, souligne que de nombreuses collectivités, et pas des moindres comme Paris ou Bordeaux ou encore plus près de nous Béthune ont décidé de re-municipaliser les services d'adduction et de traitement des eaux jusqu'alors concédés par affermage à des sociétés privées (Véolia (CGE), Suez (Lyonnaise des Eaux)...), et que chacun constate que l'eau sur HOUDAIN est très chère. Aussi, il est proposé de demander au SABALFA à qui la commune, comme d'autres du Bruaysis, a confié la gestion de la distribution et du traitement de l'eau potable, de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de son comté syndical la question de la gestion publique et non plus concédée de ce secteur important.

Monsieur Richard MARKIEWICZ, conseiller délégué aux travaux, au développement économique, à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme, représentant de la commune au SABALFA, indique que le SABALFA est très soucieux du prix de l'eau. Il donne quelques exemples au travers desquels il montre que le

prix du m3 pour les communes qui gèrent en régie directe ou par le l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal est nettement inférieur à celui payé par les Houdinois :

- Annezin : 0,74 €, Chocques, Labeuvrière : 0,98 €, Sivom du Béthunois : 0,98 €

Pour la gestion par Véolia : Lillers : 1,47 € - SABALFA Houdain : 1,74 € (avec traitement 3,58 € TTC)

Il précise que le contrat d'affermage qui lie Véolia et le SABALFA se termine en 2011.

Monsieur Marc KOPACZYK souligne qu'il est nécessaire de s'intéresser à cette question dès maintenant pour être en possession de tous les éléments avant de renégocier le contrat ou de décider d'un autre mode de gestion, c'est le sens de la proposition qui est faite.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants demande l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité syndical du SABALFA de la question de la réintégration de la gestion directe et publique des services d'adduction et de traitement des eaux dans le cadre de la coopération intercommunale.

Séance levée à 20 h 50

**Prochaine réunion du conseil municipal :
VENDREDI 15 MAI 2009 A LA MAIRIE
(chemin du Vieil-Fort)**

18 h - la parole aux habitants

18 h 30 - Séance